

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION
De la plateforme Reports – Amortissement PGE Bpifrance
(soutien aux entreprises dans le contexte actuel de flambée de covid 19)

Préambule

La société Bpifrance (anciennement dénommée Bpifrance Financement), société anonyme au capital de 5 440 000 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489, numéro TVA FR 27 320 252 489, dont le siège social est situé au 27-31, avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons-Alfort Cedex, supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, propose à ses clients, dans le contexte de l'état d'urgence due à la crise sanitaire covid 19, 1) d'amortir les contrats de financement des Prêts Garantis par l'Etat, en ce inclus les Prêts Garantis par l'Etat Soutien Innovation, octroyés par Bpifrance (dénommés ci-après « PGE Bpifrance»), 2) de reporter le remboursement des échéances des financements qu'elle a accordé que ce soit des prêts, des avances remboursables, des crédits-baux mobiliers et immobiliers ou de la location financière. Le terme « Report des échéances » inclut, dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation le report du paiement des échéances de prêts ou le report des règlements des loyers au titre des crédits-bail.

Bpifrance a créé, dans l'urgence, une plateforme pour permettre à ses clients d'accepter ou de refuser ces propositions, c'est-à-dire la possibilité d'amortir les PGE Bpifrance et/ou de reporter les échéances puis de signer électroniquement les avenants de leur contrat de financement (ci-après dénommé « le Contrat ») en cas d'acceptation par ses clients de cet amortissement et/ou des Reports des échéances de financement.

Cette plateforme est ci-après dénommée « la plateforme Report – Amortissement PGE Bpifrance » ou « la Plateforme ».

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « Conditions Générales d'Utilisation » ou « CGU ») ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles un UTILISATEUR pourra utiliser et se servir des Fonctionnalités de la Plateforme.

Toute utilisation de la Plateforme est subordonnée au respect des Conditions Générales d'Utilisation., l'UTILISATEUR s'engage à prendre connaissance et accepter les Conditions Générales d'Utilisation.

Si l'UTILISATEUR refuse de se conformer à l'une quelconque des obligations et conditions contenues dans les Conditions générales d'Utilisation, il doit renoncer à utiliser la Plateforme.

1. PRESENTATION DE LA PLATEFORME REPORTS-AMORTISSEMENTS PGE BPIFRANCE

La plateforme Report - Amortissement PGE Bpifrance a été créée en urgence, en raison de la crise sanitaire covid 19, par Bpifrance. Elle est destinée uniquement aux entreprises clientes de Bpifrance pour permettre à ces dernières :

- d'accepter ou de refuser les propositions 1/ de Report des échéances, 2/ d'amortissement des PGE Bpifrance;
- de visualiser l' (les) avenant (s) concrétisant 1/ de Report des échéances, 2/ d'amortissement des PGE Bpifrance;
- de signer électroniquement lesdits avenants.

Cette Plateforme est un outil interactif. Elle est mise gratuitement à disposition des entreprises. Il s'agit d'une application informatique confidentielle et sécurisée selon les règles de l'art en vigueur qui utilise les technologies de l'Internet.

Seuls les représentants légaux des entreprises clientes de Bpifrance pourront accéder à la Plateforme.

Ces personnes sont dénommées ci-après les « UTILISATEURS » ou individuellement l' « UTILISATEUR ».

2. ACCES A LA PLATEFORME

2.1 Un courrier postal est adressé aux représentants légaux des entreprises clientes de Bpifrance leur proposant l'amortissement des PGE Bpifrance et/ou le Report des échéances et comportant l'adresse <https://report-et-amortissement.bel.bpifrance.fr/> de la Plateforme ainsi qu'un code unique strictement confidentiel qui leur permettra d'accéder à la Plateforme. Un courriel pourra, le cas échéant, être également envoyé aux représentants légaux de l'entreprise.

Avec ce code unique et la saisie du numéro Siren de l'entreprise puis des coordonnées du représentant légal (prénom, nom, adresse électronique et numéro de portable) l'UTILISATEUR pourra créer son « compte Utilisateur », puis accepter les Conditions Générales d'Utilisation pour accéder à la plateforme.

Il pourra ensuite saisir des Informations le concernant ainsi que le numéro siren de son entreprise et visualiser l'avenant concerné, accepter ou refuser la proposition d'amortissement et/ou de Report des échéances en cochant sur la(les) croix prévue(s) à cet effet puis, en cas d'acceptation, signer électroniquement le(s) dit(s) avenant(s) en cas d'acceptation.

2.2 Si l'UTILISATEUR de l'entreprise cliente ne possède pas de compte à son nom au sein de *l'Extranet Mon Bpifrance en Ligne* lors de la connexion à la Plateforme, un compte dans lui sera créé lui permettant d'accéder à l'extranet Bpifrance en ligne afin qu'il puisse notamment, par la suite, gérer ses demandes de produits et services proposés par les sociétés du groupe Bpifrance. L'UTILISATEUR devra alors valider les Conditions Générales d'Utilisation de l'Extranet Mon Bpifrance en ligne avant toute utilisation dudit Extranet.

2.3 L'UTILISATEUR ne pourra accéder à la Plateforme qu'après acceptation des Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme selon les modalités prévues à l'article 3 des Conditions Générales d'Utilisation.

2.4 Les UTILISATEURS doivent préserver la plus stricte confidentialité de leurs identifiants et mots de passe et informer immédiatement l'administrateur de la « Plateforme » en cas de perte de l'un d'eux ou d'utilisation présumée par un tiers par courriel électronique avec accusé de réception à l'adresse suivante : bpifrance-en-ligne@contact-bpifrance.fr

L'UTILISATEUR et, en tout état de cause, l'Entreprise que l'UTILISATEUR représente doivent impérativement informer Bpifrance du retrait d'habilitation de l'UTILISATEUR à accéder la Plateforme notamment dans les cas de cessation de fonction au sein de l'Entreprise et ce, afin de permettre à Bpifrance de désactiver l'accès aux Informations de la plateforme par cet UTILISATEUR et le cas échéant, désactiver son accès à la Plateforme.

Cette information doit se faire auprès de l'administrateur de la Plateforme (bpifrance-en-ligne@contact-bpifrance.fr).

La personne qui n'est plus habilitée par l'Entreprise n'est plus autorisée à accéder à la Plateforme et aux Informations qu'elle contient et s'engage à ne plus y accéder ou tenter d'y accéder.

2.5 L'UTILISATEUR, est entièrement responsable de l'utilisation de la Plateforme, des Informations qu'elle saisit, consultations, téléchargement, signatures électroniques initiés sur la Plateforme avec ses propres identifiants et/ou mots de passe.

3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE LA PLATEFORME

Chaque UTILISATEUR doit prendre impérativement connaissance, avant toute inscription, des présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme.

En cliquant sur la case « J'ai pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation », l'UTILISATEUR reconnaît, EN SON NOM ET AU NOM DE L'ENTREPRISE QU'IL REPRESENTE :

- **en avoir pris connaissance, et les accepter expressément ;**
- **les respecter à tout moment et en toutes circonstances à compter de la première utilisation de la Plateforme ;**
- **avoir pleinement conscience de ses obligations et des responsabilités qui en découlent.**

Les modalités et engagements prévus aux Conditions Générales d'Utilisation engagent l'Entreprise pour le compte duquel l'UTILISATEUR consulte et agit dans la Plateforme.

4. DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES A LA SIGNATURE ELECTRONIQUE

4.1 - Bpifrance propose, pour la contractualisation des avenants relatifs à l'amortissement des PGE Bpifrance et/ou au Report des échéances, à ses Cocontractants un service de Signature électronique, avec un système de Certificat à usage unique. Elle a recours pour cela à un prestataire qualifié.

Les dispositions générales ci-dessous présentent les règles générales applicables, lorsqu'un Cocontractant utilise le service de Signature Electronique proposé par Bpifrance.

Lors de chaque opération de Signature Electronique, le Cocontractant signe électroniquement des Conditions Contractuelles d'Utilisation (CCU) de la Signature Electronique, qui précisent, amendent ou complètent ces dispositions générales.

En cas de contradiction entre les présentes dispositions générales et les Conditions Contractuelles d'Utilisation de la Signature électronique signées lors de chaque opération, ces dernières prévaudront.

Les Conditions Contractuelles d'Utilisation applicables sont accessibles à partir du lien suivant :

<https://report-et-amortissement.bel.bpifrance.fr/assets/documents/ccu.pdf>

Les politiques de certification applicables sont consultables à partir du lien suivant :

<https://yousign.com/fr-fr/certification-signature-electronique>

A défaut de Signature électronique, les Documents peuvent être signés en version papier.

Les Documents faisant l'objet d'une Signature électronique, prennent effet à la date à laquelle le Signataire signe les Documents, sous réserve de dispositions contraires prévues dans les Documents.

4.2 – Eléments d'Identification

Le Cocontractant, représenté par le représentant légal de l'entreprise cliente, doit avoir communiqué à Bpifrance qui lui propose la Signature Electronique tous les éléments permettant d'assurer l'identification du/des Signataire(s). Ces éléments permettent à Bpifrance, via son prestataire, de proposer le système d'OTP - One Time Password - (ou tout autre moyen) pour la mise en place de la Signature électronique.

Il est de la responsabilité du Cocontractant de veiller à ce que chaque Signataire communique à Bpifrance les modifications relatives aux Eléments d'identification.

Toute modification d'un Elément d'identification, ou cessation d'habilitation d'un Signataire, doit être communiquée par le Cocontractant et/ou par le Signataire à Bpifrance par écrit.

4.3 – Description des conditions d'utilisation de la signature électronique

Il est convenu de façon expresse que la Signature électronique des Documents par le Signataire est réalisée de la manière suivante :

1. Le Signataire peut choisir de signer les Documents en version papier ou en version en ligne ;
2. Si la Signature électronique des Documents est choisie par le Signataire, celui-ci est authentifié via son adresse mail, sur laquelle un lien url est envoyé pour accéder à la plateforme de signature, ou via la connexion à la Plateforme, sur laquelle ce lien sera également disponible, et par la saisie d'un OTP pour valider la signature ;
3. Les Documents à signer sont mis à la disposition du Signataire pour téléchargement et prévisualisation, il doit donc en prendre préalablement et entièrement connaissance pour en accepter ensuite les termes ; il doit cliquer le cas échéant, lorsqu'il y est invité, sur des cases à cocher ;
4. Le Signataire a la possibilité, à ce stade, de lancer la Signature électronique des Documents ou de la refuser en cliquant sur la case prévue à cet effet ;
5. Si le lancement de la Signature électronique est sélectionné, un OTP est envoyé sur le numéro de téléphone du Signataire qui doit le saisir ;
6. Le Signataire doit ensuite signer les Documents en cliquant sur la case prévue à cet effet « Signer » ;
7. Un message est envoyé au Signataire lui confirmant que les Documents sont signés et qu'il peut y accéder via la plateforme de signature pour les consulter et les télécharger.
8. Le Signataire doit télécharger l'ensemble des Documents depuis la plateforme de signature. Une fois signés, les Documents sont téléchargeables par le Signataire depuis la plateforme de signature pendant un délai déterminé dans les Conditions d'Utilisation de la Signature électronique (quatre mois à compter de la date d'échéance initiale de l'acte de prêt pour un avenant relatif à un PGE Bpifrance ; trois mois à compter de la date limite de signature des Documents dans le cas d'un avenant de report d'échéances).

En cas d'anomalies, le Signataire est informé par une alerte. Dans ce cas, le Document doit faire l'objet d'une signature manuscrite et être transmis par voie postale.

Le Cocontractant est informé et accepte que seules les données horodatées contenues dans le Dossier de preuve constituent la date de signature des Documents.

Le Cocontractant peut s'opposer à tout moment à l'utilisation d'un support autre que le papier.

4.4 - Archivage

Le Cocontractant a la possibilité d'accéder au(x) document(s) signé(s), via la plateforme de signature dès que les documents sont signés, pendant le délai mentionné à l'article 4.3 §8 ci-dessus. Il doit les stocker et les conserver sur son ordinateur ou tout autre moyen de stockage. Pour ce faire, le Signataire doit télécharger depuis la plateforme l'ensemble des documents. Le Cocontractant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la conservation des Documents signés électroniquement.

Le Dossier de preuve et les Documents signés font l'objet d'un archivage électronique auprès d'un tiers de confiance archiveur.

En tout état de cause, le Cocontractant peut à tout moment solliciter auprès de Bpifrance dans la limite du délai légal de conservation, la communication des Documents signés

électroniquement (sous réserve de l'application du barème des frais de gestion en vigueur) ou d'une copie papier.

4.5 – Responsabilité de Bpifrance

La responsabilité de Bpifrance ne peut pas être engagée dès lors que le Cocontractant ou le Signataire ne l'a pas informée des modifications d'un Elément d'identification ou de la cessation de fonctions ou d'habilitation d'un Signataire.

En tout état de cause, la responsabilité de Bpifrance ne peut pas être engagée en cas d'utilisation irrégulière ou frauduleuse d'un ou des Elément(s) d'identification, d'un OTP ou d'un mot de passe d'identification.

La responsabilité de Bpifrance ne peut pas être engagée en cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence française.

4.6 – Administration de la preuve sur la Signature de Documents

Les présentes dispositions fixent les règles de preuve applicables, conformément à l'article 1356 du Code civil.

Les présentes dispositions définissent les conditions dans lesquelles Bpifrance et le Cocontractant reconnaissent, aux Documents électroniques signés par voie électronique sur la base d'un Certificat à usage unique, la qualité de documents originaux, et les admettent comme preuve au même titre qu'un écrit sur support papier.

Les éléments suivants seront recevables devant les tribunaux et feront office de preuve des différentes données, éléments, contenus, procédés d'authentification et de signature :

- les Eléments d'identification ;
- le Certificat à usage unique ;
- l'OTP (ou tout autre moyen mis à disposition par Bpifrance) ;
- les éléments d'horodatage ;
- les documents signés électroniquement,
- le Dossier de preuve, ainsi que tous les éléments échangés entre Bpifrance et le Signataire ou Cocontractant, dont les courriers électroniques.
- la preuve des connexions, des enregistrements informatiques fournis par Bpifrance.

Il est également convenu que le Signataire manifeste son consentement en cliquant le cas échéant sur des cases à cocher, en saisissant l'OTP (ou par tout autre moyen mis à disposition par Bpifrance), puis en sélectionnant le bouton « Signer ».

Il est expressément convenu que les éléments visés ci-dessus pourront être produits devant les tribunaux en cas de litige.

Le Cocontractant reconnaît et accepte que ces éléments ou leur reproduction sur un support électronique ou papier font foi, sauf preuve contraire, quant à l'existence d'un acte signé par lui et quant à son contenu, et lui sont opposables.

Lorsqu'un document, prévoyant l'apposition du cachet du Cocontractant en sus de sa signature, est signé par voie électronique, l'absence du cachet de l'entreprise ne remet pas en cause sa qualité de document original et sa recevabilité devant les Tribunaux à titre de preuve. Il en va de même en cas d'absence de la mention expresse que le document est signé par voie électronique.

La Signature électronique des Documents est associée au Dossier de preuve signé électroniquement et horodaté par le prestataire qualifié.
Le Dossier de preuve contient l'ensemble des actions effectuées par le Signataire.

4. LES MODALITES TECHNIQUES D'UTILISATION DE la Plateforme

Le mode de fonctionnement de la Plateforme est intuitif.

Les UTILISATEURS doivent s'assurer que :

- leur navigateur permet bien l'accès dans une configuration sécurisée à la Plateforme ;
- cette dernière est en bon état de fonctionnement et ne contient pas de virus.

La Plateforme est plus particulièrement optimisée pour les navigateurs suivants : Microsoft Internet Explorer à partir de la version 10 et Google Chrome.

L'UTILISATEUR est informé que la Plateforme pourrait être interrompue ou perturbée pour quelques raisons que ce soit et que Bpifrance ne saurait en aucun cas être tenu responsable de ces interruptions ou perturbations.

Pour éviter autant que possible des désagréments, l'UTILISATEUR doit s'assurer de la réalisation régulière de sauvegardes concernant ses données et logiciels.

Par ailleurs, L'UTILISATEUR et l'entreprise qu'il représente sont dûment informés que Bpifrance pourra transférer, une fois la période d'amortissement et/ou de Report liée à l'état d'urgence sanitaire terminée, les éléments de cette Plateforme dans l'Extranet BEL(cf article 2.2 des Conditions Générales d'Utilisation), et fermer, le cas échéant, cette Plateforme. Bpifrance en informera au préalable les UTILISATEURS.

Pour toutes questions relatives à l'utilisation technique de la Plateforme, la cellule d'assistance technique peut être contactée par courriel à l'adresse suivante : bpifrance-en-ligne@contact-bpifrance.fr .

5. AUTRES ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS

5.1 L'UTILISATEUR, de manière générale, déclare et garantit, en son nom et au nom de l'Entreprise qu'il représente :

- avoir la capacité de s'engager ;

- lorsqu'il agit pour le compte d'une Entreprise, être dûment habilité à la représenter et à l'engager. A cet égard, les pouvoirs pourront faire l'objet de contrôle par Bpifrance
- qu'il respecte l'intégralité des législations et réglementations françaises, européennes et, le cas échéant, internationales ;
- qu'il dépose des Informations (et plus particulièrement informations/ documents comptables, financiers ou juridiques) conformes aux originaux ;
- que les Informations provenant de tiers qui peuvent être enregistrées par l'UTILISATEUR dans la Plateforme doivent signaler expressément leur provenance et respecter les règles de propriété intellectuelle, conformément à l'article 8 PROPRIETE INTELLECTUELLE ;
- avoir les autorisations nécessaires pour toutes Informations provenant de tiers ;
- être entièrement et seul responsable des actions faites avec son identifiant et son mot de passe,
- respecter l'ensemble des Réglementations relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement des activités Terroristes, aux dispositions Anti-corruption et des Réglementations Sanctions telles que définies à l'article 15 « LEXIQUE ».

5.2 L'UTILISATEUR s'engage à :

- agir de façon sincère et loyale dans l'utilisation de la Plateforme, et ne pas mettre d'Informations contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
- à produire, à première demande de Bpifrance, les justificatifs de son identité ;
- ne pas communiquer ses identifiants et mots de passe ;
- ne pas porter atteinte aux droits de tiers ;
- ne pas diffuser, mettre en œuvre des contenus, messages ou outils contenant des programmes susceptibles de causer des dommages informatiques, de désorganiser la Plateforme, de détourner de son utilisation normale ou de porter atteinte aux systèmes de sécurité de la Plateforme ;
- s'interdire d'utiliser le Service à d'autres fins que celles prévues par les présentes Conditions Générales d'Utilisation, notamment en diffusant des contenus contraires aux bonnes mœurs (ex : pornographiques, violents etc) et/ou diffamatoires, discriminatoires ou toutes autres fins préjudiciables ;
- signaler à l'administrateur de la Plateforme toute utilisation qui lui semblerait abusive et / ou contraire aux présentes Conditions Générales d'Utilisation. Il est possible de le faire via l'adresse du support de la Plateforme par courriel avec accusé de réception à l'adresse électronique suivante : bpifrance-en-ligne@contact-bpifrance.fr
- à informer l'administrateur de la Plateforme (bpifrance-en-ligne@contact-bpifrance.fr) de son changement de poste et de façon générale de l'arrêt de son habilitation par l'Entreprise

6. CONFIDENTIALITE – SECURITE

6.1 Bpifrance s'engage à respecter la stricte confidentialité des Informations relatives aux UTILISATEURS, aux Entreprises clientes que ce soit au titre du secret des affaires qu'au titre du secret professionnel tels que définis notamment aux articles L511-33 du Code Monétaire et Financier.

Les Informations déposées ou existantes dans la Plateforme sont confidentielles.

Pour ce faire, les dispositions suivantes ont été prises :

- Seuls les salariés de Bpifrance dûment habilités et les Prestataires ayant signé des accords de stricte confidentialité avec Bpifrance accèdent à la Plateforme soit pour gérer les avenants, soit pour des questions de développement et de maintenance informatique;
- **Sécurité** : Bpifrance met en place les moyens nécessaires en fonction des technologies existantes, pour sécuriser la Plateforme et garantir au mieux la confidentialité des Informations ; .

La Plateforme dispose d'une communication sécurisée par le protocole SSL (Secure Socket Layer), qui contrôle automatiquement la validité des droits d'accès aux différentes pages du serveur et garantit l'UTILISATEUR que le serveur auquel il est connecté est bien celui de Bpifrance.

- De plus, afin de garantir la confidentialité des échanges entre l'ordinateur de l'UTILISATEUR et les serveurs Bpifrance, les données transportées sur Internet sont systématiquement cryptées avec le protocole SSL dès l'identification d'un UTILISATEUR. Un certificat d'authentification est fourni sur chaque page dite "sécurisée". L'UTILISATEUR peut s'assurer qu'une page est cryptée grâce à l'apparition de l'icône "cadenas" sur son navigateur. Il est possible de consulter le certificat par un simple clic sur cette icône.
- **MISE EN GARDE** : l'UTILISATEUR est informé que la Plateforme utilise les techniques de l'Internet et, que, nonobstant les mesures de sécurité prises par Bpifrance, il doit prendre, lui-même, toutes précautions et mesures de sécurité pour préserver la confidentialité de ses Informations et de celles de la Société qu'il représente.

6.2 Exceptions à l'obligation de confidentialité

L'UTILISATEUR, en son nom et au nom de l'Entreprise qu'il représente, accepte expressément que Bpifrance puisse, dès « la mise en relation » et pendant toute la durée de la relation contractuelle jusqu'à la fin de la période de prescription, communiquer les Informations, y compris les données à caractère personnel, (i) à tous bailleurs de fonds

intervenant directement ou indirectement dans un financement ou une aide, (ii) aux autres Sociétés du Groupe Bpifrance pour l'étude et l'élaboration de tout type de contrats ou d'opérations lorsque cette communication est nécessaire aux opérations en cause, (iii) le cas échéant, à tous prestataires chargés de fonctions opérationnelles importantes, (iv) le cas échéant, aux assureurs couvrant les risques liés aux opérations ou (v) lorsque la communication a été autorisée au préalable par la personne dont les informations pourraient être communiquées à un tiers.

Bpifrance ne sont pas tenues à l'obligation de confidentialité notamment lorsque :

- les Informations sont tombées dans le domaine public sans fait ou faute de leur part ;
- la communication des Informations est rendue obligatoire du fait d'une loi ou d'un règlement français ou européen.

L'UTILISATEUR et l'Organisme sont informés que Bpifrance peut être amenée, conformément aux lois et règlements en vigueur, que ce soit dans le cadre d'une requête judiciaire émanant d'une autorité dûment habilitée ou dans celui de leurs obligations en matière de lutte contre la corruption, la fraude et contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes, à fournir à qui de droit toute(s) information(s) utile(s) à l'autorité judiciaire ou administrative concernée.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1 L'UTILISATEUR ne peut pas utiliser les dénominations Bpifrance Financement, Bpifrance ou mentionnant la dénomination Bpifrance, les marques, les logos et tous les signes distinctifs associés qui sont, selon le cas, la propriété de Bpifrance ou d'une autre Société du Groupe Bpifrance.

7.2 La Plateforme, sa structure générale, ainsi que les textes, images animées ou non, savoir-faire, dessins, graphismes et tous autres éléments le composant sont la propriété exclusive de Bpifrance.

7.3 L'UTILISATEUR, en son noms et au nom de l'Entreprise qu'il représente, s'engage à respecter les règles de propriété intellectuelle françaises et internationales et s'engage notamment à ne pas copier, reproduire, diffuser, modifier, altérer, communiquer ou transmettre, sans autorisation préalable de la personne titulaire des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, à titre privé ou professionnel, les marques, logos, l'application, les bases de données, brevets, licences, photos, vidéos, les savoirs faire et tous autres droits de propriété intellectuelle exposés dans la Plateforme.

Le non-respect des obligations visées au présent article constitue une contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

7.4 Il est strictement interdit d'établir des liens hypertexte ou de mettre en ligne la Plateforme sous une autre URL.

8. RESPONSABILITE

8.1 L'UTILISATEUR, en son nom et en celui de l'Entreprise qu'il représente, reconnaît expressément :

- qu'en cas de non-respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation, la responsabilité de Bpifrance, de toute autre société du Groupe Bpifrance ou d'un autre UTILISATEUR aux présentes Conditions Générales d'Utilisation ne saurait être engagée ;
- qu'en cas de dommages causés par l'utilisation des identifiants et mots de passe par une personne non autorisée, la responsabilité de Bpifrance ou de toute autre société du Groupe Bpifrance ne pourra être engagée ;
- qu'il est entièrement responsable des Informations et actions qu'il saisit ou fait dans la Plateforme. Bpifrance ou une autre Société du Groupe Bpifrance ne saurait être tenu pour responsable des conséquences éventuelles d'un manquement ou d'un défaut de diligence de l'UTILISATEUR dans le dépôt des Informations saisies ;
- qu'il est entièrement responsable des contenus qu'il saisit dans la Plateforme.

8.2 Chaque UTILISATEUR est, bien entendu, seul responsable de son matériel informatique, de ses données et logiciels ainsi que de la connexion au réseau lui permettant d'avoir accès à la Plateforme.

Par ailleurs, l'UTILISATEUR doit seul s'assurer de la compatibilité de leurs matériels, logiciels et connexions au service offert.

Bpifrance ne garantit pas que ses services soient exempts de bugs ou autres malfaçons, une erreur de programmation ou un incident technique étant toujours possible. De même, Bpifrance ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles dégradations de matériel, logiciel ou données (exemple : contamination virale) subies par l'UTILISATEUR du fait de son utilisation des services de la Plateforme.

L'UTILISATEUR reconnaît être parfaitement informé de la possibilité pour Bpifrance de suspendre et/ou de modifier temporairement ou définitivement ce service, à tout moment, en raison de contraintes techniques ou réglementaires ou encore dans tous les cas de violation des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Compte tenu de cet état de fait reconnu et accepté par l'UTILISATEUR, Bpifrance ne pourra être tenu pour responsable de l'impossibilité temporaire ou définitive de l'UTILISATEUR d'accéder à tout ou partie du service de la Plateforme. L'obligation de fourniture de Bpifrance se limite à une obligation de moyen. Bpifrance ne garantit pas la pérennité ou les performances des services accessibles sur la Plateforme.

L'UTILISATEUR reconnaît utiliser ce service qui lui est offert gratuitement et «en l'état», à ses risques et périls et ce, en parfaite connaissance de cause.

8.3 L'UTILISATEUR et l'entreprise qu'il représente, s'engagent à tenir Bpifrance exempts de toute contribution à tous dommages et intérêts, indemnités et frais de toute nature qui pourraient être prononcés à son encontre à la suite d'un préjudice résultant d'une Information saisie ou d'un manquement par un UTILISATEUR aux obligations prévues aux présentes Conditions Générales d'Utilisation.

L'UTILISATEUR et l'Entreprise qu'il représente s'engagent à intervenir aux côtés de Bpifrance et à la tenir indemnes de tout frais, débours ou préjudice en cas de mise en cause de l'une d'entre elles par un autre UTILISATEUR et/ou par un tiers pour un fait imputable à un UTILISATEUR.

9. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Données à caractère personnel :

Bpifrance, en tant que responsable de traitement, collecte via la Plateforme, de manière sécurisée, les noms, prénoms, fonction, données relatives à la vie professionnelle, données de connexion, numéro de téléphone et adresses électroniques de personnes physiques, représentants légaux d'entreprises clientes de Bpifrance, UTILISATEURS de la Plateforme.

Finalités :

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées par Bpifrance, responsable de traitement, pour effectuer et gérer les opérations précisées à l'article 1 « Présentation de la Plateforme » des Conditions Générales d'Utilisation, et aux articles 2 « Accès à la Plateforme » et 3 « Acceptation des Conditions Générales d'Utilisation », à savoir :

- i. sur la base de l'exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation, aux fins suivantes : aux fins de création, gestion et administration du Compte-Utilisateur, accès des UTILISATEURS à la Plateforme, recueil de l'acceptation des Conditions Générales, des certifications et validations des UTILISATEURS ainsi que toutes les diligences devant être mises en œuvre sur la Plateforme, recueil des options choisies par les UTILISATEURS en matière de report des échéances et/ou d'amortissement des PGE Bpifrance, conclusion des avenants y relatifs, traçabilité et preuve des opérations et diligences réalisées sur la Plateforme par les UTILISATEURS, hébergement de la Plateforme, maintenance, amélioration du service proposé, sécurité, gestion des réclamations et contentieux.
- ii. sur la base de la poursuite des intérêts légitimes de Bpifrance, aux fins suivantes : gérer et développer ses relations avec sa clientèle : ou sa clientèle potentielle, animation et prospection commerciale, connaissance et satisfaction clients, établissement de reportings et statistiques commerciales,
- iii. sur la base du respect des obligations légales auxquelles Bpifrance est soumis : connaissance client (KYC), évaluations et détection des risques, prévention de la fraude, lutte contre la corruption, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, gestion de la Signature électronique et la preuve de cette signature, connaissance du Signataire, gestion globale de la Signature électronique et

établissement du faisceau de preuve contribuant à la fiabilité du processus de Signature électronique,

et ceci selon la configuration et les termes de ces Conditions Générales d'Utilisation.

Communication des données à caractère personnel :

Les données à caractère personnel peuvent être également, de convention expresse, communiquées aux mêmes fins i) aux autres Sociétés du Groupe Bpifrance, ii) aux bailleurs de fonds directs ou indirects, iii) aux partenaires des Sociétés du groupe Bpifrance (notamment au partenaire assureur) pour l'exécution des finalités indiquées ci-dessus, iv) à ses prestataires intervenants pour l'exécution des prestations concernées nécessaires à la mise en œuvre des finalités visées ci-dessus à savoir notamment les prestataires en charge de la maintenance de la Plateforme, v) s'agissant de la Signature Electronique, elles sont communiquées au Prestataire qualifié et au tiers archiveur.

Les données à caractère personnel collectées sont traitées sur le Territoire de l'Union Européenne.

Conservation des données à caractère personnel :

Ces données sont conservées pour une durée correspondant aux Règles de prescription légales et réglementaires françaises et européennes pour les opérations prévues à l'article 1 susvisé.

Exercice des droits :

Conformément à la réglementation applicable relative à la protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés et sous réserve des conditions prévues par cette réglementation pour l'exercice de ces droits, toute personne dont les données à caractère personnel sont collectées et traitées dans le cadre de la Plateforme pour le traitement des avenants bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, ainsi que du droit à la portabilité de ses données à caractère personnel. Toute personne dont les données à caractère personnel sont collectées et traitées dispose également du droit de demander la limitation des traitements qui la concernent et de s'opposer à recevoir de la prospection commerciale ou à faire l'objet de profilage lié à la prospection commerciale. Dans certains cas, elle peut pour des raisons tenant à sa situation particulière, s'opposer au traitement de ses données, y compris au profilage. Toute personne dispose également, conformément à la loi Informatique et Libertés, du droit d'organiser le sort de ses données à caractère personnel post-mortem.

Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier, soit par la poste à Bpifrance, DCCP, Délégué à la protection des données, au 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex, soit par courriel à donneespersonnelles@bpifrance.fr.

Enfin, toute personne dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si elle estime qu'il existe une non-conformité à la réglementation relative à la protection des données personnelles.

10. COOKIES

Lors de la consultation de la Plateforme, des informations relatives à la navigation de votre terminal (ordinateur, tablette, smartphone, etc.) sur notre site sont susceptibles d'être enregistrées dans des fichiers texte appelés "Cookies", installés sur votre terminal, sous réserve de vos choix concernant les Cookies, que vous pouvez modifier à tout moment. Seul l'émetteur d'un cookie est susceptible de lire ou de modifier des informations qui y sont contenues.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement des cookies et comment utiliser les outils actuels afin de les paramétrer, veuillez cliquer ici : <https://www.bpifrance.fr/A-propos-des-cookies>

11. INDIVISIBILITE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les présentes conditions générales d'utilisation constituent un ensemble contractuel indissociable.

Les Utilisateurs conviennent qu'en cas d'annulation d'une clause des conditions générales d'utilisation, ils resteront soumis à l'application des autres stipulations.

12. NON RENONCIATION

Le fait pour Bpifrance de ne pas se prévaloir d'un manquement d'un (ou plusieurs) UTILISATEUR(S), ou de l'Entreprise qu'il représente à l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales d'Utilisation ne saurait s'interpréter comme une tolérance ou une renonciation de sa part à se prévaloir dans l'avenir d'un tel manquement.

13. MISE A JOUR DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Bpifrance se réserve le droit de modifier et mettre à jour à tout moment l'accès à la Plateforme ainsi que les Conditions Générales d'Utilisation.

Bpifrance s'efforcera d'en informer les UTILISATEURS.

Ces modifications et mises à jour s'imposent aux UTILISATEURS qui doivent en conséquence se référer régulièrement à cette rubrique pour vérifier les Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme en vigueur. Les Utilisateurs s'engagent à prendre connaissance de l'intégralité

de toute nouvelle version des Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme et à les respecter conformément à l'article 3 des Conditions Générales d'Utilisation.

14. LOI ET COMPETENCE DES TRIBUNAUX

Les Conditions Générales d'Utilisation ainsi que la Plateforme sont régies et interprétées selon les dispositions de la loi française.

A défaut de trouver une solution amiable dans un délai raisonnable, les litiges relatifs aux Conditions Générales d'Utilisation et à l'utilisation de la Plateforme seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.

A l'exception des cas où une convention y dérogerait expressément, les litiges entre personnes ayant la qualité de commerçant seront de la compétence du tribunal de Commerce de Paris et les litiges pour lesquels une ou plusieurs personnes n'ont pas la qualité de commerçants seront régis selon les règles de compétence du Code de procédure civile ou du Code de justice administrative.

15. LEXIQUE

Ce lexique fait partie intégrante des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

« *Bpifrance* » désigne la société anonyme Bpifrance (anciennement dénommée Bpifrance Financement), au capital de 5 440 000 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489, numéro TVA FR 27 320 252 489, dont le siège social est situé au 27-31, avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons-Alfort Cedex.

« *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)* » : désigne le régulateur des données personnelles en France. La CNIL accompagne les professionnels dans leur mise en conformité et aide les particuliers à maîtriser leurs données personnelles et à exercer leurs droits.

« *Conditions Générales d'Utilisation* » : « désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme » .

« *Données à caractère personnel* » : « désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un

identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ».

« *Entreprise* » : personne physique ou morale ayant bénéficié d'un prêt, d'un PGE Bpifrance, ou d'un crédit-bail de Bpifrance.

« *Extranet Mon Bpifrance en Ligne* » : extranet, propriété de la société Bpifrance, permettant aux futurs clients et aux clients des sociétés du groupe Bpifrance de déposer des demandes de financement ou de services proposés par les sociétés du groupe Bpifrance et, pour certains clients de Bpifrance, d'accéder à un espace « clients » leur permettant de visualiser les contrats, tableaux d'amortissements.

« *Informations* » : ce terme regroupe toutes les informations, y compris les données à caractère personnel, contrats, avenants et tout autre contenu présent dans la Plateforme qu'elles soient saisies, téléchargées par l'Utilisateur en son nom ou au nom de l'Entreprise sur la Plateforme ou fournies par Bpifrance .

« *La Plateforme* » ou « *la Plateforme Report - Amortissement PGE Bpifrance* » : désigne la Plateforme mise en place par Bpifrance pour permettre à ses clients d'accepter ou de refuser la proposition de Report des échéances ou d'amortissement des PGE Bpifrance dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire due à l'épidémie covid 19 et de signer les avenants corrélatifs.

« *PGE* » : désigne les Prêts Garantis par l'Etat. Les Prêts Garantis par l'Etat Soutien Innovation font partie des PGE.

« *PGE Bpifrance* » désigne un (des) prêt(s) accordé(s) par la société Bpifrance avec la garantie de l'Etat.

« *Règles de prescription* » : désigne un mode d'extinction d'un droit résultant de l'inaction de son titulaire pendant un certain laps de temps en vertu de l'article 2219 du Code civil français.

« *Règlement général sur la protection des données (RGPD)* » : désigne les règles européennes relatives à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et des règles relatives à la libre circulation des données. Elles protègent les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, et en particulier leur droit à la protection des données à caractère personnel.

« *Réglementations Anti-Corruption* » : désigne (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, notamment celles contenues au Livre IV, Titre III "Des atteintes à l'autorité de l'Etat" et Titre IV "Des atteintes à la confiance publique" du Code pénal et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption à portée extraterritoriale, notamment américaine (Foreign Corrupt Practices Act) et britannique (UK Bribery Act) dans la mesure où celles-ci sont applicables.

« *Réglementations relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement des activités Terroristes* » : désigne (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

conformément aux articles L561-1 à L561-45 du Code Monétaires et Financier, et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

« *Réglementation Sanctions* » : désigne les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en œuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou le Bureau of Industry and Security (BIS) du Département du commerce américain et/ou le Royaume-Uni au travers de Her Majesty's Treasury du Ministère des finances britannique et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables. »

« *Report des échéances* » désigne le report des paiements des échéances de prêts ou le report des règlements des loyers au titre des crédits-bail, et ce pendant une période limitée.

« *Société du Groupe Bpifrance* » ou « *Sociétés du Groupe Bpifrance* » : toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société anonyme Bpifrance (anciennement dénommée Bpifrance Financement), au capital de 5 440 000 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489, numéro TVA FR 27 320 252 489, dont le siège social est situé au 27-31, avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons-Alfort Cedex, ainsi que ladite société.. Toutes ces sociétés sont supervisées soit par l'Autorité de Contrôle Prudential de de Résolution soit par l'Autorité des Marchés Financiers.

« *Utilisateur* » ou « *Utilisateurs* » : les personnes ayant accès à la Plateforme au nom d'une Entreprise cliente de Bpifrance.

Définitions spécifiques à la Signature électronique :

« *Cocontractant* » : entreprise à qui Bpifrance propose de signer électroniquement un ou des documents ou contrats.

« *Documents* » : tout document mis à disposition par Bpifrance en vue d'une Signature électronique. Il s'agit notamment, sans que cette liste soit limitative, des conditions contractuelles d'utilisation de la Signature électronique, d'un ou de contrats, avenant(s), et des documents subséquents tels que le mandat de prélèvement SEPA.

« *Dossier de preuve* » : désigne l'ensemble des éléments associés à la Signature électronique d'un Document, conservés par le Prestataire qualifié et produits en cas de conflit de preuve.

« *Éléments d'identification* » : données personnelles nécessaires à la mise en place de la Signature électronique (Numéro de téléphone mobile à l'usage exclusif du Signataire, adresse mail non partagée, pièce d'identité à jour du Signataire), transmises par le Signataire et/ou le Cocontractant.

« *OTP One Time Password* » : code à usage unique envoyé au Signataire et dont la validité est de courte durée (quelques minutes).

« *Signataire* » : toute personne physique agissant pour son compte dans le cadre de ses activités professionnelles ou toute personne habilitée agissant pour le compte de la personne morale qu'elle représente, en vertu de sa qualité de représentant légal, et à qui Bpifrance propose la Signature électronique de Documents.

« *Signature électronique* » : la signature manifeste le consentement des Parties à un acte. La signature électronique consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. Elle permet de garantir l'intégrité des messages transmis ainsi que l'authentification personnelle de l'émetteur.